

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-24-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

N° 24/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Vote du compte administratif
2025 – Budget Général

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	2

Résultat du vote

- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5^{ème} vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président s'est retiré, du compte administratif 2025 du Budget Général de la CCLL qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
	Section d'investissement	A	11 132 490,12	G	12 710 161,34
		B	3 720 455,71	H	4 217 792,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 531 308,33
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	1 623 542,30	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	16 476 488,13	= G + H + I + J	18 459 262,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	665 011,35	L	768 096,61
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	665 011,35	= K + L	768 096,61
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	11 132 490,12	= G + I + K	14 241 469,67
	Section d'investissement	= B + D + F	6 009 009,36	= H + J + L	4 985 889,13
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	17 141 499,48	= G + H + I + J + K + L	19 227 358,80

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2025 du Budget Général de la CCLL.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

